

# Le monoxyde de carbone



Chaque année, le monoxyde de carbone, aussi appelé CO, est responsable de plusieurs intoxications au Québec. C'est un gaz toxique qui ne se voit pas et ne se sent pas. Il n'irrite pas les yeux ni les voies respiratoires. Respirer du monoxyde de carbone peut être très dangereux pour la santé et même entraîner la mort. Le CO est présent dans la plupart des domiciles. Seul un avertisseur de CO peut détecter sa présence. Un avertisseur de fumée ne protège donc pas contre le CO.

## Identifiez les sources de CO

- Les véhicules à moteur en marche
- Les fournaies au mazout, les poêles au bois et le chauffage au gaz
- Les appareils de chauffage à combustible comme le gaz naturel, le kérosène, le pétrole et le bois
- Les appareils fonctionnant au propane ou au gaz comme une cuisinière, un réfrigérateur, une sècheuse et un barbecue

## Identifying the symptoms of CO intoxication

Les intoxications surviennent lorsque l'appareil ou le véhicule fonctionne mal ou lorsqu'il est utilisé dans un espace fermé ou mal ventilé. Les bébés, les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies respiratoires ou cardiaques sont plus sensibles aux effets du CO.

## Les symptômes

- Faible exposition : mal de têtes frontales, nausées et fatigue
- Exposition moyenne : mal de tête frontal persistant avec sensation de battements, nausées, vertiges ou étourdissements, somnolence, vomissements, pouls rapide, baisse de réflexes et du jugement
- Exposition très importante : faiblesse, évanouissement, convulsions, coma et décès

## Prévenez les intoxications

Par un entretien rigoureux de l'appareil de chauffage:

- Assurez-vous du bon état du système de chauffage en le faisant inspecter par un entrepreneur professionnel au moins une fois par année ou lors d'une modification ou du remplacement du système.
- Faites ramoner la cheminée au moins une fois par année.
- Vérifiez que rien n'obstrue la cheminée, comme un nid d'oiseau, des débris ou de la neige.

Par une utilisation adéquate des appareils à combustion:

- Ne laissez jamais le moteur de l'automobile en marche à l'intérieur du garage, même la porte ouverte.
- N'actionnez jamais le démarreur à distance de l'automobile lorsque celle-ci est dans le garage. Ne laissez pas la manette de démarrage à distance de votre véhicule à portée de la main des enfants afin d'éviter que le véhicule soit démarré accidentellement.
- N'utilisez jamais un four à gaz à la place du système de chauffage principal même pour une courte période.
- N'utilisez jamais un barbecue au propane, une chaufferette à combustible à l'intérieur de la maison, du logement, du chalet, de la roulotte ou d'un autre type de bâtiment.
- Ne bouchez jamais les entrées d'air et les systèmes d'évacuation des appareils fonctionnant au combustible.
- N'utilisez jamais dans un espace fermé un appareil émettant une flamme comme une lampe ou un poêle.
- Ne faites jamais fonctionner un outil à moteur comme une scie à chaîne ou une génératrice dans un garage ou un cabanon fermé ou mal ventilé.

## Choisissez vos avertisseurs de CO

Choisissez-les en vérifiant:

- la présence du sceau d'un organisme d'homologation reconnu comme CSA et ULc
- Le type d'alimentation :
  - à piles
  - électrique
  - appareil enfichable dans une prise de courant ou
  - appareil permanent installé par un maître électricien
  - combinée (piles et électricité)
- l'existence de modèles combinés :
  - avertisseurs de CO et de fumée

## Installez vos avertisseurs de CO

En suivant les recommandations du fabricant:

- à n'importe quelle hauteur sur le mur puisque le CO se répand également dans l'atmosphère. Cependant, choisissez un emplacement qui en facilite la surveillance et qui logique. Référez-vous aux recommandations du fabricant.

Évitez:

- les pièces trop chaudes (plus de 37,8 °C) ou trop froides (moins de 4,4 °C)
- les endroits à moins de deux mètres de tout appareil de cuisson et de combustion
- la proximité d'une sortie ou d'une entrée d'air comme un système de ventilation et un courant d'air
- les pièces non aérées où sont entreposés des produits chimiques
- l'intérieur même d'un garage
- l'espace mort d'un plafond cathédrale
- les prises de courant actionnées par un interrupteur mural

## Entretenez vos avertisseurs de CO

- Testez l'alarme de votre appareil en maintenant enfoncé le bouton test jusqu'à ce que l'alarme retentisse. Le temps de réaction peut prendre jusqu'à 20 secondes.  
**C'EST LA SEULE MANIÈRE APPROPRIÉE DE TESTER L'AVERTISSEUR DE CO.**
- Ne tentez jamais de tester votre avertisseur de CO en l'exposant au tuyau d'échappement d'un véhicule. Cette façon de faire endommagerait irrémédiablement votre appareil et entraînerait l'annulation de la garantie.
- Nettoyez l'extérieur de l'avertisseur une fois par mois. Évitez d'utiliser de l'eau, des produits nettoyants domestiques ou du solvant qui ne font pas bon ménage avec les composants de l'appareil.
- Changez la pile aux changements d'heure.

## Sachez quoi faire si une personne présente des symptômes d'intoxication ou si l'avertisseur de CO émet un signal

- Évacuez les lieux.
- Composez le 9-1-1
- Communiquez avec le Centre anti-poison du Québec au 1 800 463-5060.
- Ne retournez pas à l'intérieur des lieux contaminés; attendez l'autorisation d'un expert qui confirmera qu'il n'y a plus de risques d'intoxication.